

PROCÈS-VERBAL DE LA TRENTE-SIXIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2018-2019 TENUE LE 20 MARS 2019, À COMPTER DE 8H30, À LA MAISON DU BARREAU

---

Sont présents :

- M. le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin
- M<sup>e</sup> Catherine Claveau, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Marc Lemay, vice-président
- M<sup>e</sup> Antoine Aylwin
- M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi (par téléphone)
- M<sup>e</sup> Louis-Paul Hétu
- M<sup>e</sup> Stéphanie Lisa Roberts
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert
- M<sup>e</sup> Normand Boucher
- M<sup>e</sup> Serge Bernier
- M<sup>e</sup> Isabelle Cloutier
- M<sup>e</sup> Claude Provencher
- Mme Hasnaa Kadiri
- Mme Renée Piette
- M. Louis Roy
- M. Bruno Simard

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Lise Tremblay, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Ali Pacha, chef de cabinet

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne, secrétaire de l'Ordre

---

**1. MOT DE BIENVENUE**

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

## 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres du Conseil d'administration adoptent l'ordre du jour.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

### **D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

1. MOT DE BIENVENUE
- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
- 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER
- 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
- 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS
- 1.4.2 TABLEAUX DE BORD
- 1.4.2.1 INTRODUCTION
- 1.4.2.2 BUREAU DU SYNDIC
- 1.4.2.3 SERVICE DES GREFFES
- 1.4.2.4 QUALITÉ DE LA PROFESSION
- 1.4.3 RAPPORT NORMES NATIONALES / SYNDIC
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE
- 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
- 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE
- 2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI
- 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE
- 2.5.1 PROJET D'INCUBATEUR
- 2.6 RELATIONS AVEC LES MEMBRES
- 2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 REPRÉSENTATIVITÉ À LA MAGISTRAURE PROVINCIALE
- 3.3 MODIFICATIONS À LA LOI SUR LE BARREAU
4. GOUVERNANCE
- 4.1 GROUPE DE TRAVAIL SUR LE FINANCEMENT DES ORGANISMES LIÉS - RAPPORT D'ÉTAPÉ
5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES

- 5.2 LEVÉE DE RADIATION ADMINISTRATIVE - FCO
- 5.3 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.2 DU *CODE DES PROFESSIONS*
- 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
  - 6.1 PLATEFORME DILITRUST
  - 6.2 REFONTE DU TABLEAU DE L'ORDRE [REDACTED]
- 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
  - 7.1 NOMINATION - COMITÉ DE RÉVISION DES EXAMENS ALPAQ ET ARM
  - 7.2 OPINION JURIDIQUE [REDACTED]
  - 7.3 AGAM - VOTE À DISTANCE
    - 7.3.1 LETTRE À L'OFFICE DES PROFESSIONS
    - 7.3.2 RÉPONSE DE L'OFFICE DES PROFESSIONS
    - 7.3.3 OPINION [REDACTED]
    - 7.3.4 OPINION [REDACTED]
    - 7.3.5 PROJET DE LETTRE À L'OFFICE DES PROFESSIONS
  - 7.4 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE - COURS D'ÉTHIQUE, DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE
  - 7.5 COMITÉ DE RÉVISION DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE LA MENTION AD. E
  - 7.6 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DU FARPBQ
  - 7.7 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES
- 8. VARIA
  - 8.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
  - 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
  - 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
  - 9.3 RAPPORTS FINANCIERS
  - 9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019
  - 9.5 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2019
  - 9.6 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC
  - 9.7 IMPACTS DU BARREAU DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU PROJET DE LOI N<sup>O</sup> 2 - LOI RESSERANT L'ENCADREMENT DU CANNABIS
  - 9.8 JUGEMENT DE L'HONORABLE STEPHEN W. HAMILTON DE LA COUR D'APPEL EN DATE DU 15 MARS 2019
- 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 1<sup>ER</sup>, 5, 12, 14, 18 ET 25 FÉVRIER ET 1<sup>ER</sup> ET 8 MARS 2019

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal des séances des 1<sup>er</sup>, 5, 12, 14, 18 et 25 février et 1<sup>er</sup> et 8 mars 2019 et les adoptent sans corrections.

Les membres du Conseil d'administration approuvent la liste des documents de la séance du 5 février 2019 à être rendus publics.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 1<sup>er</sup>, 5, 12, 14, 18 et 25 février et 1<sup>er</sup> mars (courriel), 1<sup>er</sup> mars (virtuelle) et 8 mars 2019 sans corrections;**

**D'APPROUVER la liste des documents soumis lors de la séance du Conseil d'administration du 5 février 2019 à être rendus publics.**

### 1.3 RAPPORT DU BÂTONNIER

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport du bâtonnier.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin discute des éléments suivants :

1) [REDACTED]

## 2) Recours sur l'adoption des lois

Mes Stéphanie Lisa Roberts, Régis Boisvert et Louis-Paul Hétu quittent la salle des délibérations pour ce point.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

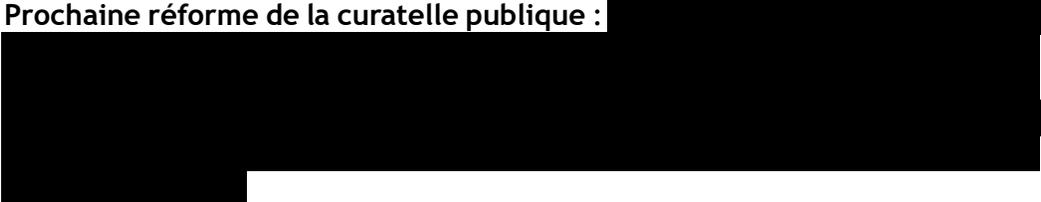
[REDACTED]

[REDACTED]

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne le départ de M<sup>e</sup> Julien David Pelletier, conseiller en accès à la justice, le 21 mars prochain. Ses dossiers seront redistribués au Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

En réponse aux questions des membres, il répond ce qui suit :

- **Séance du Conseil des sections de février 2019** : Il souligne que la séance s'est bien déroulée. Le sujet de l'avenir de la profession a été discuté, notamment relativement à la question des cliniques juridiques dans les universités. Les nouvelles règles de fonctionnement du Conseil des sections ont été adoptées. Les membres du Conseil d'administration seront donc invités à au moins l'une des deux séances annuelles du Conseil des sections.
- **Prochaine réforme de la curatelle publique** : 
- **Projet de loi 9** : Il a rencontré le président de l'Association québécoise des avocats pratiquant en droit de l'immigration sur le sujet.
- **Rencontre avec le syndic** : Il a fait le suivi de l'évolution de certains dossiers précis qu'il ne peut pas discuter avec le Conseil d'administration.
- **Comité du droit de la personne et des comités culturels** : Il s'agit d'une rencontre de réflexion sur le projet de loi à venir sur la laïcité qui a finalement été discuté lors d'une dernière séance du Conseil d'administration.
- **Panel sur la diversité** : Il a agi à titre de modérateur lors de cette rencontre.

En réponse à la question d'une membre, madame la vice-présidente Catherine Claveau discute de la conférence avec les anciennes ministres de la Justice dans le cadre de la journée des droits des femmes.

#### 1.4 RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

##### 1.4.1 RAPPORT D'ACTIVITÉS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du rapport d'activités de la directrice générale.

M<sup>e</sup> Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur son rapport.

##### 1.4.2 TABLEAUX DE BORD

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance des tableaux de bord déposés.

M<sup>e</sup> Tremblay confirme qu'un tableau de bord sera développé pour le SOAJ également. La formation continue sera aussi intégrée dans un tableau de l'Ordre lorsque le nouveau règlement entrera en vigueur.

M<sup>e</sup> Tremblay invite les membres du Conseil d'administration à lui poser des questions sur les tableaux de bord.

### 1.4.3 RAPPORT NORMES NATIONALES / SYNDIC

Inf : M<sup>e</sup> Tremblay souligne qu'au niveau des normes nationales, elles sont généralement respectées dans la mesure où elles sont conformes au *Code des professions*.

Monsieur le bâtonnier Grondin confirme qu'à la suite de ses discussions avec le syndic, il comprend que les nouvelles ressources embauchées à titre de syndics adjoints ont permis un meilleur respect des délais.

Aux questions d'un membre, M<sup>e</sup> Tremblay répond que :

- L'historique disciplinaire des membres sera rendu disponible prochainement.
- Relativement à la formation des membres du Conseil de discipline, elle confirme que ces formations sur leurs fonctions d'adjudication seront faites avant que les membres ne siègent.
- Relativement aux visites d'accompagnement professionnel, elle confirme que le Barreau se présente systématiquement lorsqu'une telle demande est faite.

## 2. DOSSIERS STRATÉGIQUES

### 2.1 NÉGOCIATIONS RELATIVEMENT À L'AIDE JURIDIQUE

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme l'état des négociations actuelles relativement aux tarifs de l'aide juridique.

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 2.2 SUIVI DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin confirme que M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice des Greffes du Barreau du Québec, la représentante du Barreau du Québec sur une table qui étudie la modernisation de la justice, a déposé un rapport auquel il réfère les membres.

## 2.3 JUSTICE DANS LE NORD ET TABLE SOCIOJUDICIAIRE

---

Inf : Monsieur le vice-président Marc Lemay souligne avoir participé au Forum sur la justice autochtone. Les discussions ont porté sur la justice étatique vs la justice communautaire. Le forum s'est bien déroulé avec la participation de tous les intervenants du milieu.

Les nations autochtones ont bien reçu la demande de financement additionnel du Barreau du Québec pour le Nord. Plusieurs communautés vont présenter les mêmes demandes.

Il souligne que les juges et la communauté juridique sont de plus en plus sensibles à ces enjeux. Il souligne aussi que la justice réparatrice sera mise de l'avant pour tous les dossiers d'infractions mineures.

Monsieur le vice-président Lemay souligne que le rapport du Barreau a été cité à maintes reprises durant le forum et il croit que le rapport Viens en fera état.

Il ajoute que plusieurs forums seront tenus dans plusieurs villes prochainement.

À la question d'une membre, il souligne qu'une formation en droit autochtone est donnée à tous les étudiants en droit. De plus, une formation sera offerte comme option aux membres afin de compléter leurs trois heures de formation continue en éthique, déontologie et pratique professionnelle. Il n'y a pas d'objectif actuellement d'imposer à titre obligatoire cette formation.

## 2.4 RAPPORT JBM SUR LA SITUATION DE L'EMPLOI

---

Inf : Monsieur le bâtonnier Grondin souligne qu'il n'y a pas de développement dans ce dossier.

## 2.5 INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

---

### 2.5.1 PROJET INCUBATEUR

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Sylvie Champagne en date du 13 mars 2019 et du document qui l'accompagne.

M<sup>e</sup> Champagne souligne que le Comité s'est inspiré de l'incubateur développé par le Barreau de Bruxelles. Elle demande les commentaires des membres du Conseil d'administration sur la question.

Les membres du Conseil d'administration discutent de l'opportunité de mettre sur pied cet incubateur.

Monsieur le bâtonnier Grondin se questionne sur la viabilité de l'incubateur considérant les difficultés rencontrées par le Barreau de Paris. Il se questionne sur les résultats obtenus par des incubateurs. Il craint les frais reliés à un incubateur pour assister des entreprises privées.

M<sup>e</sup> Champagne souligne que l'incubateur anticipé est essentiellement deux initiatives : 1) la mise sur pied d'un bac à sable et 2) l'accompagnement des membres. Elle suggère de modifier le titre afin de refléter l'objectif du projet.

Les membres sont en accord pour approuver le principe du projet.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par Me Sylvie Champagne en date du 13 mars 2019;

**D'APPROUVER** le principe du projet de création d'un Incubateur du Barreau du Québec;

**D'AUTORISER** la consultation du Comité sur les initiatives stratégiques en matière de technologie, au sujet du projet de l'incubateur.

## 2.6 RELATION AVEC LES MEMBRES

Inf : Ce sujet n'est pas traité lors de la présente réunion.

## 2.7 RÉFORME DU PROGRAMME DE L'ÉCOLE DU BARREAU DU QUÉBEC

Inf : Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin discute de la réunion du comité formé par le Conseil d'administration pour faire le suivi de la réforme du programme de l'École du Barreau du Québec. Les enjeux de l'évaluation des étudiants et du stage ont été discutés. Le Comité de formation permanente et l'École du Barreau présenteront les résultats des travaux lors d'une prochaine rencontre.

D'autres membres présents sur le comité ajoutent certains commentaires sur le stage.

### 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

---

#### 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

---

Inf : Les membres prennent connaissance du rapport du secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques (SOAJ) et étudient les différents dossiers pour lesquels le SOAJ a émis des recommandations.

##### Consultation en droit de la famille

M<sup>e</sup> Champagne explique l'étendue annoncée de la consultation par le ministère de la Justice. Elle souligne que le Conseil d'administration a déjà adopté une position sur la réforme du droit de la famille. Le Comité et le SOAJ prendront connaissance des questions de la consultation et verront à soumettre au Conseil d'administration les nouveaux enjeux qui pourraient y être soulevés et qui ne font pas partie du rapport du Barreau du Québec.

Monsieur le bâtonnier Grondin ajoute que le projet de mémoire a été soumis à la ministre de la Justice, mais n'a pas été circulé publiquement pour le moment.

Un membre souhaite que les bâtonniers de section interviennent lorsque la consultation se tiendra en région.

Les membres discutent des différentes personnes qui pourraient intervenir lors de la consultation.

Une membre souhaite que l'on informe le public et les membres de l'implication du Barreau du Québec dans sa consultation.

Monsieur le bâtonnier Grondin suggère que le Barreau intervienne dans la consultation, convoque une séance du Conseil des sections pour aviser les bâtonniers de l'existence du rapport et pour les inviter à intervenir dans les consultations locales.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec cette proposition.

#### 3.2 REPRÉSENTATIVITÉ À LA MAGISTRATURE PROVINCIALE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la note de service du Comité LGBT et du Comité sur les droits de la personne et la diversité dans la profession en date du 18 février 2019.

M<sup>e</sup> Champagne explique l'objectif de la demande.

Les membres sont en accord avec la proposition.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la note de service en date du 18 février 2019 du Comité LGBT et Comité sur les droits de la personne et la diversité dans la profession;

**DE PORTER** à l'attention du ministère de la Justice du Québec les préoccupations quant à la diversité au sein de la magistrature;

**DE PROPOSER** d'ajouter au processus actuel de sélection des juges la collecte d'information sur les divers groupes de la diversité et de publier annuellement des statistiques sur la diversité tant au niveau des candidatures que des nominations.

### 3.3 MODIFICATIONS À LA LOI SUR LE BARREAU

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 5 mars 2018 ainsi que des documents qui y sont annexés.



Un membre se demande si la modification anticipée à l'article 15 h) de la *Loi sur le Barreau* inclut le dépôt de copies électroniques. Me Tremblay confirme que cela sera vérifié avec l'Office des professions.

Les membres discutent de certaines modifications proposées et posent certaines questions.

Monsieur le bâtonnier Grondin souligne que l'on devrait soumettre immédiatement ce projet afin de faire avancer le dossier des avocats retraités.

Les membres sont en accord avec les recommandations.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par le Secrétariat de l'Ordre et Affaires juridiques en date du 5 mars 2019;

**CONSIDÉRANT** les différentes modifications à apporter à des dispositions de la *Loi sur le Barreau* afin d'en clarifier la portée et d'en préciser l'interprétation;

**CONSIDÉRANT** les conclusions du Rapport du Groupe de travail sur les avocats à la retraite et les services *Pro Bono*;

**D'APPROUVER** les modifications proposées à la *Loi sur le Barreau*;

**DE SOUMETTRE** le dossier à l'Office des professions pour commentaires.



[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 5. PROTECTION DU PUBLIC

### 5.1 RADIATIONS ADMINISTRATIVES

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont d'accord avec la recommandation.

#### 5.1.1 RADIATION ADMINISTRATIVE - ME ABDOULLAH CISSE

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la mission du Barreau du Québec de protéger le public;

**CONSIDÉRANT** que le *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2009;

**CONSIDÉRANT** l'article 5 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats* qui se lit comme suit :

5. Le Conseil d'administration peut déterminer les activités de formation que tous les membres ou certains d'entre eux doivent suivre en raison d'une réforme législative ou réglementaire majeure affectant l'exercice de la profession d'avocat. À cette fin, le Conseil:

1° fixe la durée des activités et le délai imparti pour les suivre;

2° identifie les formateurs, les organismes ou les établissements d'enseignement autorisés à offrir les activités;

3° détermine le nombre d'heures de formation reconnues pour la période de référence au cours de laquelle les activités doivent être suivies.

CONSIDÉRANT qu'en vertu de cet article, le Conseil général du Barreau du Québec (maintenant le Conseil d'administration) a adopté la résolution 140 lors de sa séance du 27 au 29 mars 2014;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil d'administration en date du 2 février 2018 délivrant un permis spécial de conseiller juridique étranger à M. Abdoullah Cisse [REDACTED]

CONSIDÉRANT que M. Abdoullah Cisse [REDACTED] a été assermenté le 16 mai 2018;

CONSIDÉRANT la résolution 140 du Conseil général du 27 au 29 mars 2014, M. Abdoullah Cisse [REDACTED] avait un délai de 6 mois de l'inscription au Tableau de l'Ordre pour suivre la formation *Le Code de déontologie des avocats fait peau neuve*, soit au plus tard le 16 novembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un avis de défaut a été transmis par courriel à M. Abdoullah Cisse [REDACTED] l'avisant de son non-respect de son obligation de formation et lui indiquant qu'il devait se conformer aux obligations de formation dans un délai de 90 jours de la réception de l'avis, soit au plus tard le 4 mars 2019;

CONSIDÉRANT que M. Abdoullah Cisse [REDACTED] est en défaut de respecter son obligation de formation en vertu du Règlement;

CONSIDÉRANT les articles 18 à 20 du *Règlement sur la formation continue obligatoire des avocats*;

DE RADIER M. Abdoullah Cisse [REDACTED] du Tableau de l'Ordre jusqu'à ce qu'il fournisse au Barreau du Québec la preuve qu'il a satisfait aux exigences contenues dans l'avis de défaut, et jusqu'à ce que cette sanction ait été levée par le Conseil d'administration.

## 5.2 LEVÉE DE RADIATION ADMINISTRATIVE - FCO

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

[REDACTED]

### 5.3 DOSSIER EN VERTU DE L'ARTICLE 55.2 DU CODE DES PROFESSIONS

---

Inf : Me Champagne souligne que la membre a démissionné du Tableau de l'Ordre et que le dossier n'a donc plus d'objet.

## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

---

### 6.1 PLATEFORME DILITRUST

---

Inf : M<sup>e</sup> Tremblay explique qu'une nouvelle plateforme sera déployée pour tenir les séances du Conseil d'administration. Cette plateforme sera plus simple et permettra plus d'agilité pour une absence d'augmentation de coûts.

### 6.2 REFONTE DU TABLEAU DE L'ORDRE [REDACTED]

---

Inf :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

• [REDACTED]

• [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

• [REDACTED]

• [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

• [REDACTED]

• [REDACTED]

- [REDACTED]
- [REDACTED]
- [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

---

### 7.1 NOMINATION - COMITÉ DE RÉVISION DES EXAMENS ALPAQ ET ARM

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Sylvie Champagne en date du 13 mars 2019 et sont en accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Sylvie Champagne en date du 13 mars 2019;

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres formant le banc du Comité de révision des examens pour autorisation légale d'exercer la profession d'avocat hors Québec qui donne ouverture au permis du Barreau du Québec ainsi que

l'arrangement de reconnaissance mutuelle entre le Barreau du Québec et le Conseil national des barreaux :

- M<sup>e</sup> Claude Provencher;
- M<sup>e</sup> Maria Giustina Corsi;
- Mme Hasnaa Kadiri.

7.2 OPINION JURIDIQUE - [REDACTED]

---

Inf : [REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]

[REDACTED]

[REDACTED]



### 7.3 AGAM - VOTE À DISTANCE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

Monsieur le bâtonnier Grondin résume la réponse de l'Office des professions quant à la participation et au vote à distance lors des assemblées générales annuelles des membres (AGAM). L'Office des professions refuse de prendre une position claire sur le sujet.

Il est d'avis qu'il est le temps d'aller de l'avant avec cette initiative considérant la demande des membres en ce sens et les risques limités de contestation. Cette proposition a été présentée au Conseil des sections. Les membres du Conseil des sections étaient favorables à la mise en place de cette nouvelle initiative. Il présente son projet de réponse à l'Office des professions. Les bâtonniers souhaiteraient même l'utiliser pour leur assemblée générale de section.

Un membre souligne que l'on devrait faire référence à la *Loi sur les technologies de l'information* pour illustrer l'intention du législateur de favoriser l'utilisation des technologies de l'information.

M<sup>e</sup> Tremblay souligne que le coût représente approximativement celui de la tenue en présentiel de l'assemblée générale actuelle, soit environ 40 000 à 50 000\$.

Les membres du Conseil d'administration discutent de la participation et le vote à distance aux AGAM.

Les membres sont en accord avec l'orientation suggérée.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** la documentation soumise, notamment les échanges de correspondance entre l'Office des professions et le Barreau du Québec au sujet de la participation et le vote à distance par les membres lors de l'Assemblée générale annuelle des membres;

**DE PERMETTRE** la participation et le vote à distance lors des assemblées générales annuelles des membres;

**D'APPROUVER** le projet de lettre de réponse à l'Office des professions.

#### 7.4 FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE - COURS D'ÉTHIQUE DÉONTOLOGIE ET PRATIQUE PROFESSIONNELLE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Manon Des Ormeaux en date du 13 mars 2019 et des documents qui l'accompagnent.

Monsieur le bâtonnier Grondin se demande s'il est possible d'offrir les formations vedettes à 0\$ pour les membres de moins de cinq ans de pratique en ajustant le prix pour les autres membres pour que le revenu généré demeure le même.

Un membre se demande s'il est possible d'offrir les formations vedettes gratuites à tous les membres.

Me Tremblay souligne que si nous offrons la formation gratuite, le Barreau du Québec se prive d'un revenu afin de développer de nouvelles formations en éthique, déontologie et pratique professionnelle.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec l'orientation proposée, sous réserve du commentaire émis sur la gratuité des formations vedettes aux membres de moins de cinq ans de pratique, et approuvent la liste des formations admissibles.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par Me Manon Des Ormeaux en date du 13 mars 2019 et des documents qui l'accompagnent;

**D'ADOPTER** la liste des formations admissibles du catalogue actuel du Barreau du Québec aux fins de l'obligation relative aux 3 heures en Éthique, déontologie ou en pratique professionnelle.

## 7.5 COMITÉ DE RÉVISION DU PROCESSUS D'ATTRIBUTION DE LA MENTION AD. E.

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M<sup>e</sup> Serge Bernier, président du Groupe de travail sur la révision du processus d'attribution de la mention Ad. E. et des documents qui l'accompagnent. M<sup>e</sup> Serge Bernier présente le rapport du Groupe de travail. Il présente les recommandations principales :

- Le développement d'un mécanisme permettant au Conseil d'administration d'examiner les recommandations et les non-recommandations et d'émettre des questionnements ;
- Le maintien de la limite de 2% des membres pouvant obtenir la distinction sans imposer de limite annuelle ;
- La modification de la composition du Comité pour ajouter des membres au Comité, dont des membres qui ne sont pas avocats émérites

Un membre émet les commentaires suivants :

- Il n'est pas convaincu de la pertinence du mécanisme d'approbation par le Conseil d'administration aux 2/3 des voix considérant que cela empêchera au Conseil d'administration de réviser une décision du Comité;
- Il ne comprend pas que le bâtonnier et les récipiendaires de médailles et mérite soient candidats d'office;
- Il questionne la possibilité d'ajouter une limite du nombre de lettres soumises;
- Il se questionne sur la pondération des critères.

M<sup>e</sup> Bernier souligne que l'objectif du nouveau mécanisme d'approbation est d'éviter que certains administrateurs interviennent en raison de leur subjectivité.

Une autre membre souligne, quant à la possibilité d'imposer une limite au nombre de lettres dans le dossier de candidature, que la présidente actuelle du Comité d'attribution ne trouvait pas que le volume des dossiers de candidature représentait un réel problème.

Elle ajoute par ailleurs que le Comité de révision recommande le retrait des avocats qui démissionnent du Tableau de l'Ordre et les nominations à la magistrature du calcul du nombre de distinctions remises aux fins du calcul du 2%.

Un membre demande si on devrait nommer un membre du public sur le Comité.

M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette explique que le Comité était d'avis que ces membres du public ne pourraient pas se pencher sur certains critères d'attribution qui nécessitent une connaissance de la profession. M<sup>e</sup> Champagne ajoute que le groupe de travail était d'avis que c'était une distinction qui devait être attribuée par les pairs.

Un membre se demande si le groupe de travail s'est penché sur la pertinence d'émettre la distinction.

M<sup>e</sup> Bernier souligne que cela n'a pas été l'objet de discussions pour le moment.

Un membre questionne le pouvoir du Conseil d'administration de ne pas suivre les recommandations.

M<sup>es</sup> Bernier et Mallette expliquent les motifs justifiant l'adoption d'un nouveau mécanisme d'approbation par le Conseil d'administration.

Une membre se demande si on ne devrait pas forcer l'inclusion de membres du Comité issus de la diversité.

M<sup>e</sup> Bernier souligne que cela a été étudié, mais que l'on a plutôt retenu de sensibiliser le Comité des nominations et le Conseil d'administration à cet enjeu plutôt que de les lier.

Un membre demande pourquoi l'on a écarté la possibilité pour le Conseil d'administration de simplement accueillir les recommandations du Comité des nominations.

M<sup>e</sup> Bernier souligne que c'était afin de rassurer les membres et le public en prévoyant un mécanisme de révision par le Conseil d'administration, si nécessaire.

Une membre est d'avis que l'on devrait se pencher sur la légalité de donner une distinction et de la retirer.

Monsieur le bâtonnier Grondin ajoute que cela pourrait être discuté lors d'une prochaine séance du Conseil d'administration.

Un membre propose un amendement au projet de règles d'attribution pour retirer certaines candidatures d'office, soit le bâtonnier sortant et les récipiendaires des mérites individuels.

Monsieur le bâtonnier Paul-Matthieu Grondin sort de la salle des délibérations pour la discussion sur cette proposition d'amendement.

Cette proposition est appuyée. Un membre demande le vote sur cette proposition d'amendement :

[REDACTED]

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

Un membre propose un deuxième amendement, soit le retrait de la nécessité d'obtenir une majorité qualifiée aux deux tiers des voix exprimées dans le cadre du processus d'approbation par le Conseil d'administration. La proposition est appuyée. Un membre demande le vote sur cette proposition d'amendement :

[REDACTED]

L'amendement est rejeté à la majorité des voix.

Les membres du Conseil d'administration adoptent les recommandations du Groupe de travail et les critères d'attribution et processus d'attribution de la distinction Ad. E. tels qu'amendés.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par Me Serge Bernier, président du Groupe de travail sur la révision du processus d'attribution de la mention Ad. E. et des documents qui l'accompagnent ;

**CONSIDÉRANT** la note de service rédigée par le Groupe de travail sur la révision du processus d'attribution de la mention Ad. E. contenant les recommandations du Groupe de travail datée du 18 janvier 2019 et les documents qui l'accompagnent;

**D'ADOPTER** les recommandations contenues dans la note de service du 18 janvier 2019;

**D'ADOPTER** les modifications suggérées à la politique prévoyant les critères et le processus d'attribution, avec modification.

## 7.6 NOMINATION DES ADMINISTRATEURS DU FARPBQ

Inf : Les membres prennent connaissance du sommaire exécutif préparé par M. Ali Pacha en date du 11 mars 2019 et du document qui l'accompagne et sont en accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif préparé par M. Ali Pacha en date du 11 mars 2019 et du document qui l'accompagne;

**DE RENOUELER** le mandat de madame la bâtonnière Madeleine Lemieux, Ad. E. et celui de M. Richard Guay, Ph. D. au sein du Conseil d'administration du Fonds d'assurance responsabilité professionnelle du Barreau du Québec jusqu'à ce que la nouvelle gouvernance soit établie en fonction de la *Loi visant principalement à améliorer l'encadrement du secteur financier, la protection des dépôts d'argent et le régime de fonctionnement des institutions financières*.

## 7.7 DÉLÉGATION DE POUVOIRS - COMITÉ DES REQUÊTES

Inf : Les membres prennent connaissance de la note de service de M<sup>e</sup> Catherine Ouimet en date du 12 mars 2019 et sont en accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** que le Conseil général du Barreau du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 15.1 o) de la *Loi sur le Barreau* à l'effet de déléguer au Comité des requêtes les pouvoirs que les articles 55.1 à 55.3 et 161 du *Code des professions* attribuent au Bureau;

**CONSIDÉRANT** l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Conseil d'administration par les articles 48, 70, 71, 72 et 122 de la *Loi sur le Barreau*;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un Comité des requêtes en vertu de l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

**DE DÉLÉGUER** les pouvoirs prévus aux articles ci-dessus au Comité des requêtes;

**DE DÉSIGNER** membres pour y siéger les personnes suivantes :

- M<sup>e</sup> Pierre Lévesque, Ad. E., président;
- M<sup>e</sup> Marek Nitoslawski;
- M<sup>e</sup> Pascale Gaudette.

## 8. VARIA

---

### 8.1 COMPOSITION DU CONSEIL DE LA MAGISTRATURE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration ont pris connaissance de la lettre de Madame la juge en chef Lucie Rondeau, présidente du Conseil de la magistrature, en date du 7 mars 2019 en lien avec la composition du Conseil de la magistrature et du projet de réponse.

Rés : **CONSIDÉRANT** la lettre de la juge en chef Lucie Rondeau, présidente du Conseil de la magistrature du Québec, en date du 7 mars 2019, relativement à la composition du Conseil de la magistrature;

**CONSIDÉRANT** le projet de lettre de réponse;

**D'ADOPTER** le projet de lettre de réponse du bâtonnier Paul-Matthieu Grondin.

## 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION

---

### 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise. Un membre se questionne sur le nombre d'avocats pour qui le Barreau du Québec a reçu des demandes au Fonds d'indemnisation et qui sont toujours avocats. M<sup>e</sup> Tremblay confirme ce ne sont que des réclamations reçues et que les vérifications seront faites au bureau du syndic.

## **9.3 RAPPORTS FINANCIERS**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.4 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER 2019**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.5 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 1<sup>ER</sup> MARS 2019**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.6 TABLEAU DE SUIVIS DES INTERVENTIONS JUDICIAIRES DU BARREAU DU QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **9.7 IMPACTS DU BARREAU DU QUÉBEC RELATIVEMENT AU PROJET DE LOI N<sup>O</sup> 2 - *LOI RESSERRANT L'ENCADREMENT DU CANNABIS***

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

**9.8 JUGEMENT DE L'HONORABLE STEPHEN W. HAMILTON DE LA COUR D'APPEL EN  
DATE DU 15 MARS 2019**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Président,

La Secrétaire,

---

Paul-Matthieu Grondin  
Bâtonnier du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre